

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 38

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Brigand, M. Cinieri, M. Kamardine, M. Boucard, M. Le Fur,  
Mme Louwagie, M. Ray, M. Breton, M. Seitlinger, Mme Anthoine, M. Bourgeaux, M. Dubois,  
Mme D'Intorni, M. Portier, Mme Serre, M. Bony, Mme Petex-Levet et M. Bazin

-----

**ARTICLE 23**

À l'alinéa 35, substituer à la seconde occurrence du mot :

« et »

le mot :

« ou ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est proposé d'amplifier la capacité à intégrer simplement des compétences, de favoriser le maintien des talents au sein de l'institution.

Le contexte actuel et les enjeux technologiques commandent de disposer de talents techniques.

C'est pourquoi, il est proposé de rendre possible les réquisitions sur le motif des compétences professionnelles ou techniques.